

Décret

Générale

modern

Décret n° 2007-0002/PR/MERN portant mise en place du Comité National d'Organisation du Forum sur la Géothermie.

n° 2007-0002/PR/MERN

Ministère
Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles

Date de publication
2 janvier 2007

Numéro JO
n° 1 du 15/01/2007

Date du numéro
15 janvier 2007

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2005-0069/PRE du 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2005-0073/PRE du 26 mai 2005 fixant les attributions des Ministères

VU La Correspondance n°3175/06 MAEC du 17 décembre 2006 émanant du Ministère des affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le présent décret met en place un comité national chargé de la préparation du forum sur la géothermie qui aura lieu à Djibouti le 17 et 18 janvier 2007. Article 2 : Ce comité placé sous l'autorité du Ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelles comprend les membres suivants

- ABDI FARAH CHIDEH, coordinateur des Projets Énergie et Mines (MERN) : Président du comité
- ABDOURAHMAN OMAR HAGA, Directeur des Ressources Naturelles (MERN)
- ABDOU MOHAMED HOUMED, responsable de la géothermie à l'électricité de Djibouti
- IDRIS MALOW GADID, conseiller technique du Premier Ministre, chargé des affaires énergétiques
- DJAMA ELMI DARAR, Directeur du Protocole d'État
- KHALED AWAD HAIDAR, Ministère de la Communication
- JALLUDIN MOHAMED, Directeur du CERD
- BOUH HOUSSEIN OFLEH, Docteur en Géochimie

- SIMON MIBRATHU, Directeur du Financement Extérieur
- MOHAMED ALI ISMAËL, Conseiller Technique du Ministère des Transports
- MOHAMED ALI HASSAN, Directeur des Affaires Bilatérales
- DJAMA MOHAMED DOUALEH, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture
- ABOUBAKER DOUALEH WAIS, Secrétaire Général du Ministère de l'Habitat
- Un Responsable de la Sécurité Nationale
- ADEN CHIREH WAIS, Juriste du Secrétariat Général du Gouvernement.

Article 3

Le comité national est chargé de prendre toutes les mesures et les dispositions pour l'organisation et le bon déroulement du forum, il a pour mission de

-
- proposer le projet du budget
 - aider au choix des thèmes et élaborer le calendrier du programme
 - s'assurer de la couverture médiatique du forum
 - définir les besoins nécessaires pour l'accueil des participants, le transport et l'hébergement durant leur séjour
 - mise à jour du programme des arrivées et des départs des participants
 - s'assurer de l'accueil des participants
 - faciliter les formalités des visas
 - veiller à l'acheminement des participants vers leurs lieux d'hébergement
 - organiser et coordonner le déplacement des participants durant leur séjour
 - veiller aux réservations d'hôtel et élaborer le planning d'hébergement des participants
 - s'assurer de la réception des badges pour tous les participants
 - concevoir, élaborer et éditer la pochette qui contiendra le programme du forum et les documents sur les potentialités et les opportunités relatifs à la géothermie avec le comité des experts internationaux
 - veiller et s'assurer de la présence de stands d'accueil et d'information
 - coordonner les différentes réunions du forum avec le comité des experts internationaux
 - s'assurer d'une bonne circulation de l'information entre les membres du comité
 - rédiger les PV et accomplir toute autre tâche qui lui sera assignée.

Article 4

Compte tenu de l'urgence, les membres du présent comité sont tenus de porter toute leur diligence pour la réussite de l'organisation de ce forum.

Article 5

Le Ministre de l'Energie et des Ressources Naturelles peut faire appel en cas de besoin à tout agent de l'Administration dans le cadre de la préparation de ce forum.

Article 6

Le présent Décret sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH